

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2662

29 septembre 2015

SOMMAIRE

AAE Wagon S.à r.l.	127776	Ethis Foundation	127741
AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l.	127741	GT-Sat International S.à r.l.	127774
Accelero Capital Investments Holding S.à r.l.	127734	Immobilière Lion Real Estates S.à r.l.	127771
AERIUM 2 Capital S.à r.l.	127776	International Fine Foods S.A.	127744
AERIUM Properties 2 S.à r.l.	127776	Jamabil S.à r.l.	127771
Aéro St Exupéry Company	127734	Juice For Life Sàrl	127768
Afro-Beauty Cosmetics Sàrl	127739	Kadorian	127771
Allegro (Lux) 1, S.à r.l.	127730	La-Velvet Moon Lux S.à r.l.	127744
Alliance Boots Luxco Property Company S.à r.l.	127732	L.I.F.E. Corporation S.A.	127744
AlphaOne TSA Energy S.C.A., SICAV-SIF	127733	LivingForm Real Estate S.à r.l.	127741
Alpha UMi International S.A.	127733	LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l.	127745
Alter Domus Group S.à r.l.	127733	Luxco VC II S.à r.l.	127754
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	127734	MSAIP Luxco VC II S.à r.l.	127754
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	127734	Tarpan HoldCo S.à r.l.	127760
Amorim Alternative Investments S.A.	127737	Tragus Lux Holdings GP	127768
A Pro-Peau	127734	VAPC (Lux), S.à r.l.	127758
A-R-A Retail Centers S.à r.l.	127730	Victor Hugo 2 S.à r.l.	127730
Blagnac Investments S.à r.l.	127735	Victor Hugo 2 S.à r.l.	127730
Casual Dining Group GP	127768	Victoria's Secret International S.à r.l.	127764
CEPF II CJ Holdings S.à r.l.	127776	Villa Wichtel S.à r.l.	127758
C&L Immobilière S.à r.l.	127768	Vino Divino S.à r.l.	127767
Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l.	127741	Webinfo S.à r.l.	127735
		Whitehall French RE 11 S.à r.l.	127758

Victor Hugo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.196.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136905/10.

(150148107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

A-R-A Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 220.528.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015136971/10.

(150149114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Allegro (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allegro (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015136979/11.

(150149619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Victor Hugo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.196.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Victor Hugo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "RCS") under number B 135929 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Ms. Marie CALINET, lawyer, professionally residing at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on July 28th, 2015.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Victor Hugo 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the RCS under number B 133.196 (the "Company"), incorporated on October 17th, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association C - N° 2794 of December 4th, 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary

residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 31st, 2014, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2923 of October 14th, 2014.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each in the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder is worded as follows:

1. Modification of the financial year, to the effect that it begins on January 1st and ends on December 31st of each year;
2. Subsequent amendment of articles 21 and 22 of the Company's Articles;
3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year so that it should from now on begin on January 1st and end on December 31st of each year.

Therefore the running financial year which started on August 1st, 2015 shall exceptionally end on December 31st, 2015.

The next financial year will start on January 1st, 2016 and end on December 31st, 2016.

Second resolution

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend articles 21 and 22 so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** The Company's financial year shall commence on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December."

" **Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities."

There being no further business the meeting was closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Victor Hugo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 16, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 135929 («l'Associé Unique»), ici représentée par Madame Marie CALINET, juriste, demeurant professionnellement à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 28 juillet 2015.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Victor Hugo 2 S. à r. l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 16, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 133.196 (la «Société»), constituée le 17 octobre 2007 suivant un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2794 du 4 décembre 2007. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 31 juillet 2014 suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2923 du 14 octobre 2014.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (EUR 1) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. que l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique est libellé comme suit:

1. Modification de l'année sociale de sorte à ce qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année;

2. Modification afférente des articles 21 et 22 des Statuts de la Société;

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte à ce qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

En conséquence l'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} août 2015 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2015.

L'exercice social suivant commencera le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts de la Société de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

« **Art. 22.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Calinet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 août 2015. Relation: 2LAC/2015/17884. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136906/119.

(150148497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Alliance Boots Luxco Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.285.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 juin 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015136980/13.

(150149285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

AlphaOne TSA Energy S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.821.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 juin 2015

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la Société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach à la fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Pour AlphaOne TSA Energy Fund S.C.A., SICAV-SIF

Référence de publication: 2015136984/15.

(150149644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 131.962.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 août 2015

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 10 août 2015, que:

Après avoir constaté que Monsieur Nicolas Mille s'est démis de ses fonctions d'administrateur en date du 1^{er} juillet 2015, les administrateurs restants décident, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, comme administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2015, en remplacement de Monsieur Nicolas Mille, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHA UMI INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015136983/18.

(150149091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alter Domus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.600.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.555.

Par résolutions signées en date du 7 août 2015, l'associé unique a décidé de modifier la date d'effet concernant la nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant. Ce dernier débutera au 17 juillet 2015 et sera pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136985/13.

(150148715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Accelero Capital Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Accelero Capital Investments Holding S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2015136972/11.

(150148787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.752.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015136990/10.

(150148880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.752.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.477.

Par résolutions signées en date du 7 août 2015, l'associé unique a décidé de modifier la date d'effet concernant la nomination de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant. Ce dernier débutera au 17 juillet 2015 et sera pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136989/13.

(150148718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

A Pro-Peau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2B, rue Victor Prost.
R.C.S. Luxembourg B 61.744.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2015136969/13.

(150149162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Aéro St Exupéry Company, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.004.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société AERO ST EXUPERY COMPANY S.A., n° RCS Luxembourg B 116004, en date du 17 juillet 2008 a été dénoncé avec effet au 29 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015136970/10.

(150148323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Webinfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 6, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 183.220.

—
Dépôt rectificatif du dépôt no L150079859

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136935/11.

(150148174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Blagnac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.527.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August,
before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

in Luxembourg an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Blagnac Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.527 and with a share capital of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 September, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 4 November, 2006 under number 2064. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 June, 2012, published in the Mémorial on 24 July 2012 under number 1842.

THERE APPEARED:

Blagnac Investments Ltd., a company incorporated and governed by the laws of Ireland, having its registered office at 35, South Main Street, Bandon, Co Cork, Republic of Ireland and registered with the Companies Registration Office under number 424796 (the Sole Shareholder),

duly represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds all the share capital of the Company.
- II. The agenda of the Meeting is the following:
 1. Transfer of the registered office of the Company;
 2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;
 3. Delegation of powers; and
 4. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 10 A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as of the date hereof.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, with full power of substitution, each acting individually, under his sole signature, to proceed on behalf of the Company with the amendment of the shareholders' register of the Company in relation to the above resolutions, and to execute, deliver and perform any formalities under any documents necessary or useful for such a purpose.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois d'août,

par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Blagnac Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.527 et disposant d'un capital social s'élevant à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400.-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 2064 le 4 novembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 juin 2012 publié au Mémorial N° 1842 le 24 juillet 2012.

A COMPARU:

Blagnac Investments Ltd., une société constituée et régie selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social au 35, South Main Street, Bandon, Co Cork, république d'Irlande et enregistrée au Companies Registration Office sous le numéro 424796 (l'Associé Unique),

ici dûment représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Délégation de pouvoirs; et
4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 10 A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, avec plein pouvoir de substitution, à l'effet de procéder pour le compte de la Société à la modification du registre des associés de la Société en lien avec les résolutions ci-dessus, et d'accomplir, délivrer ou effectuer toute formalité pour tout document nécessaire ou utile à cette fin.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: GAC/2015/6831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137086/120.

(150149241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 139.064.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Amorim Holding Financeira, S.G.P.S., S.A., a company existing and governed by the laws of Portugal, having its registered office at Rua da Corticeira n°34, Mozelos, Santa Maria da Feira, and registered with the “Conservatória do Registo Commercial de Santa Maria da Feira” under number 2276.

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, acting as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.", (hereinafter referred to as the “Company”), with registered office at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 139064, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Roger ARRENSDORFF, then notary residing in Luxembourg on the 16 th of May 2008, published in the Mémorial C number 1565 of the 25th, of June 2008.

2) That the subscribed capital of the Company is fixed at two million four hundred thirty two thousand and one hundred Euro (EUR 2,432,100.-) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares and twenty four thousand and eleven (24,011) preferred shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before, in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand three hundred euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Amorim Holding Financeira, S.G.P.S., S.A., une société existant et gouvernée par les lois Portugaise, ayant son siège social au Rua da Corticeira n°34, Mozelos, Santa Maria da Feira, enregistrée au Conservatória do Registo Commercial de Santa Maria da Feira, sous le numéro 2276

ici représentée par Madame Cristian VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A.", (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.064, a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1565 du 25 juin 2008.

2) Que le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions quatre cent trente-deux mille cent Euros (EUR 2.432.100,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires et vingt-quatre mille onze (24.011) actions préférentielles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que la registre des actionnaires de la Société a été annulé.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent euros.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation GAC/2015/6592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015137060/101.

(150149097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Afro-Beauty Cosmetics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 199.200.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Akissi Sylvie Ariane N'GO, gérant de société, demeurant à L-7513 Mersch, 65, rue d'Arlon,
2) Monsieur Philippe Didier MORALES, hôtelier, demeurant à F-95160 Montmorency (France), 1, rue Marivaux, agissant au nom et pour le compte de ses enfants mineurs, conformément à l'article 389-5 du code civil ensemble avec Akissi N'GO, leur mère, à savoir:

- Ketsia MORALES, sans état, demeurant à L-7513 Mersch, 65, rue d'Arlon,
- Cléa MORALES, sans état, demeurant à L-7513 Mersch, 65, rue d'Arlon, et
- Noé MORALES, sans état, demeurant à L-7513 Mersch, 65, rue d'Arlon.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "AFRO-BEAUTY COSMETICS SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.

Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation de toutes marchandises, la vente de produits de beauté pour tous types de peau mais spécialement pour peau noire et métisse, la vente de produits pour tous types de cheveux et accessoires de beauté, perruques, produits de maquillage, la vente de bijoux fantaisies, de sacs et de ceintures, de vêtements et d'accessoires de tous types.

La société pourra effectuer des prestations de services en matière de téléphonie, photocopies, fax et internet.

La société a également pour objet la vente de produits alimentaires, l'exploitation d'un établissement de petite ou grande restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, et d'hébergement.

La société a encore pour objet l'activité de décorateur d'intérieur et extérieur ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Akissi Sylvie Ariane N'GO, susdite, vingt-cinq parts	25
2) Ketsia MORALES, susdite, vingt-cinq parts	25
3) Cléa MORALES, susdite, vingt-cinq parts	25
4) Noé MORALES, susdite, vingt-cinq parts	25
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le capital au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7513 Mersch, 9, rue d'Arlon.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

* Akissi Sylvie Ariane N'GO, gérant de société, demeurant à L-7513 Mersch, 65, rue d'Arlon.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N'GO, MORALES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 19876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137043/77.

(150148774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 173.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015137032/13.

(150149289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Ethis Foundation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 192.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137282/9.

(150149207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Equifax Luxembourg (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 944.100,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 151.548.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015137249/11.

(150148865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

LivingForm Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 272, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 199.240.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le trois août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Francesco GIAMPAOLO, employé privé, né à Luxembourg, le 6 mars 1988, demeurant à L-5884 Howald, 272, route de Thionville,

représenté par Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Howald, en date du 10 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que toutes prestations de services et activités commerciales.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de "LIVINGFORM Real Estate S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par Monsieur Francesco GIAMPAOLO, pré qualifié, et immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Francesco GIAMPAOLO, pré qualifié.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-5884 Howald, 272, route de Thionville.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: GAC/2015/6825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Echternach, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137516/120.

(150149586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

La-Velvet Moon Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La-Velvet Moon Lux S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015137489/12.

(150149038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

L.I.F.E. Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 167.072.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société L.I.F.E. CORPORATION S.A., n° RCS Luxembourg B 167072, en date du 5 mars 2012 a été dénoncé suite au transfert du siège social de L.I.F.E. CORPORATION S.A. en date du 18 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137487/11.

(150149525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

I.F.F. S.A., International Fine Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 182.126.

L'an deux mil quinze, le deux juillet.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie,

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme "INTERNATIONAL FINE FOODS S.A." (la «Société»), ayant son siège social au 21 A rue de la Libération, L-7347 Steinsel,

constituée suivant sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 2 janvier 2014; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 773 du 20 mars 2015,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 182126.

L'Assemblée est ouverte à ... heures sous la présidence de Monsieur Antoine d'Espous, demeurant Domaine de Guilhaerman, F-34130 Mauguio (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Arthur d'Espous, demeurant Château de Boisbonnard, F-37260 Villeperdue (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard d'Espous, demeurant Château de Boisbonnard, F-37260 Villeperdue (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg.

- Divers.

II.- Les actionnaires représentés à la présente Assemblée et le nombre d'actions dont ils disposent ont été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire des actionnaires représentés.

III.- Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

IV.- Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, paraphées «ne varietur» par la mandataire desdits actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

V.- L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 21 A rue de la Libération, L-7347 Steinsel au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg et modifie en conséquence l'article 4.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.1.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg».

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à ... heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée, s'élève approximativement à la somme de huit cents cinquante euros 850,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signés: A. D'ESPOUS, A. D'ESPOUS, E. D'ESPOUS, D. SCHÖNBERGER, M-A HENDESSI, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15577. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137419/55.

(150149603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.574.129,20.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.540.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 6,325,727.20 (six million three hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-seven US Dollars and twenty US Dollar Cents) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés. Luxembourg) under the number B 181540 (the Company), incorporated on 7 November 2013 under the initial name LSREF3 Lux Investments I S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 3283 of 24 December 2013, whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 18 November 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary and published in the Memorial N° 3934 of 18 December 2014.

There appeared,

(1) Lone Star Real Estate Fund III (U.S.), L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with business address at 2711, North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, TX 75204, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under the number 5342657 (hereinafter, LSREF III (US)), being the holder of 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A1 shares, 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A2 shares, 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A3 shares, 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A4 shares, 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A5 shares, 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A6 shares, 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A7 shares, 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A8 shares,

29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A9 shares and 29,463,726 (twenty-nine million four hundred sixty-three thousand seven hundred twenty-six) class A10 shares;

(2) Lone Star Real Estate Fund III (Bermuda), L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Bermuda, with business address at 7, Reid Street, Washington Mall, Suite 304, BER - HM11 Hamilton and registered with the Bermuda Registrar of Companies under the number 47875 (hereinafter, LSREF III (Bermuda)), being the holder of 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A1 shares, 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A2 shares, 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A3 shares, 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A4 shares, 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A5 shares, 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A6 shares, 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A7 shares, 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A8 shares, 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A9 shares and 33,094,884 (thirty-three million ninety-four thousand eight hundred eighty-four) class A10 shares; and

(3) LSREF III Investments, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 48167, having its business address at Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, HM11 Hamilton, Bermuda (hereinafter, LSREF III Investments, together with LSREF III (US) and LSREF III (Bermuda), the "Shareholders"), being the holder of 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A1 shares, 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A2 shares, 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A3 shares, 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A4 shares, 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A5 shares, 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A6 shares, 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A7 shares, 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A8 shares, 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A9 shares and 698,662 (six hundred ninety-eight thousand six hundred sixty-two) class A10 shares.

The Shareholders are hereby represented by Ms. Isabel DIAS, employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of three proxies given under private seal on 28 July 2015.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, request the undersigned notary to record that:

I. all of the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A1 shares, the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A2 shares, the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A3 shares, the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A4 shares, the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A5 shares, the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A6 shares, the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A7 shares, the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A8 shares, the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A9 shares and the 63,257,272 (sixty-three million two hundred fifty-seven thousand two hundred seventy-two) class A10 shares, having a par value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) and representing the entire share capital of the Company of USD 6,325,727.20 (six million three hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-seven US Dollars and twenty US Dollar Cents) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, here below reproduced;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 248,402.- (two hundred forty-eight thousand four hundred two US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 6,325,727.20 (six million three hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-seven US Dollars and twenty US Dollar Cents) to an amount of USD 6,574,129.20 (six million five hundred seventy-four thousand one hundred twenty-nine US Dollars and twenty US Dollar Cents) by way of the issuance of (i) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A1 shares, (ii) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A2 shares, (iii) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A3 shares, (iv) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A4 shares, (v) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A5 shares, (vi) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A6 shares, (vii) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A7 shares, (viii) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A8 shares, (ix) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A9 shares and (x) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A10 shares, having a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each (collectively, the New Shares);

(3) Subscription to and payment in cash of the New Shares (i) by LSREF III (US) by way of an aggregate contribution in cash of USD 115,700.- (one hundred fifteen thousand seven hundred US Dollars); (ii) by LSREF III (Bermuda) by way of an aggregate contribution in cash of USD 129,958.- (one hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty-eight US Dollars) and (iii) by LSREF III Investments by way of an aggregate contribution in cash of USD 2,744.- (two thousand seven hundred forty-four US Dollars);

(4) Subsequent amendment of article 6.1 of the Articles in order to reflect the changes proposed above; and

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by LSREF III (US), LSREF III (Bermuda) and LSREF III Investments in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

III. the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being duly and validly represented at the present Meeting, the Shareholders hereby expressly waive any requirements in respect of their convening at the Meeting, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD 248,402.- (two hundred forty-eight thousand four hundred two US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 6,325,727.20 (six million three hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-seven US Dollars and twenty US Dollar Cents), to an amount of USD 6,574,129.20 (six million five hundred seventy-four thousand one hundred twenty-nine US Dollars and twenty US Dollar Cents) by way of the issuance of (i) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A1 shares, (ii) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A2 shares, (iii) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A3 shares, (iv) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A4 shares, (v) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A5 shares, (vi) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A6 shares, (vii) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A7 shares, (viii) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A8 shares, (ix) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A9 shares and (x) 2,484,020 (two million four hundred eighty-four thousand twenty) new class A10 shares, having a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) each, in consideration of an aggregate contribution in cash of LSREF III (US), LSREF III (Bermuda) and LSREF III Investments of USD 248,402.- (two hundred forty-eight thousand four hundred two US Dollars).

Third resolution

The Shareholders, duly represented as stated above, hereby accept the subscription of the New Shares in the following proportion and their full payment as follows:

Subscription - Payment

1. LSREF III (US), represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A1 shares, 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A2 shares, 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A3 shares, 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A4 shares, 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A5 shares, 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A6 shares, 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A7 shares, 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A8 shares, 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A9 shares and 1,157,000 (one million one hundred fifty-seven thousand) new class A10 shares issued by the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) and (ii) fully pay up such portion of the New Shares by way of a contribution in cash of USD 115,700.- (one hundred fifteen thousand seven hundred US Dollars), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

2. LSREF III (Bermuda), represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A1 shares, 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A2 shares, 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A3 shares, 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A4 shares, 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A5 shares, 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A6 shares, 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A7 shares, 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A8 shares, 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A9 shares and 1,299,580 (one million two hundred ninety-nine thousand five hundred eighty) new class A10 shares issued by the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) and (ii) fully pay up such portion

of the New Shares by way of a contribution in cash of USD 129,958.- (one hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty-eight US Dollars), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

3. LSREF III Investments, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A1 shares, 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A2 shares, 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A3 shares, 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A4 shares, 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A5 shares, 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A6 shares, 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A7 shares, 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A8 shares, 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A9 shares and 27,440 (twenty-seven thousand four hundred forty) new class A10 shares issued by the Company, having a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) and (ii) fully pay up such portion of the New Shares by way of a contribution in cash of USD 2,744.- (two thousand seven hundred forty-four US Dollars), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by LSREF III (US), LSREF III (Bermuda) and LSREF III Investments so that the aggregate subscription amount of USD 248,402.- (two hundred forty-eight thousand four hundred two US Dollars) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a result of the above capital increase, the Shareholders record that the shareholding in the Company after the capital increase is as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
Lone Star Real Estate Fund III (U.S.), L.P.	30,620,726 class A1 shares 30,620,726 class A2 shares 30,620,726 class A3 shares 30,620,726 class A4 shares 30,620,726 class A5 shares 30,620,726 class A6 shares 30,620,726 class A7 shares 30,620,726 class A8 shares 30,620,726 class A9 shares 30,620,726 class A10 shares
Lone Star Real Estate Fund III (Bermuda), L.P.	34,394,464 class A1 shares 34,394,464 class A2 shares 34,394,464 class A3 shares 34,394,464 class A4 shares 34,394,464 class A5 shares 34,394,464 class A6 shares 34,394,464 class A7 shares 34,394,464 class A8 shares 34,394,464 class A9 shares 34,394,464 class A10 shares
LSREF III Investments, L.P.	726,102 class A1 shares 726,102 class A2 shares 726,102 class A3 shares 726,102 class A4 shares 726,102 class A5 shares 726,102 class A6 shares 726,102 class A7 shares 726,102 class A8 shares 726,102 class A9 shares 726,102 class A10 shares
Total number of shares	<u>65,741,292 class A1 shares</u> 65,741,292 class A2 shares 65,741,292 class A3 shares 65,741,292 class A4 shares 65,741,292 class A5 shares 65,741,292 class A6 shares 65,741,292 class A7 shares 65,741,292 class A8 shares 65,741,292 class A9 shares 65,741,292 class A10 shares

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" Art. 6. Subscribed capital.

6.1 The Company's subscribed share capital is set at USD 6,574,129.20 (six million five hundred seventy-four thousand one hundred twenty-nine US Dollars and twenty US Dollar Cents), represented by 657,412,920 (six hundred fifty-seven million four hundred twelve thousand nine hundred twenty) shares, divided into:

(i) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A1 shares, having a nominal value of USD 0.01 (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A1 Shares");

(ii) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A2 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A2 Shares");

(iii) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A3 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A3 Shares");

(iv) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A4 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A4 Shares");

(v) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A5 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A5 Shares");

(vi) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A6 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A6 Shares");

(vii) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A7 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A7 Shares");

(viii) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A8 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A8 Shares");

(ix) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A9 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A9 Shares");

(x) 65,741,292 (sixty-five million seven hundred forty-one thousand two hundred ninety-two) A10 shares, having a nominal value of (one US Dollar Cent) (hereinafter referred to as the "Class A10 Shares");

The Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares, the Class A5 Shares, the Class A6 Shares, the Class A7 Shares, the Class A8 Shares, the Class A9 Shares and the Class A10 Shares shall be collectively referred hereinafter to as Shares and each as a Share."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by LSREF III (US), LSREF III (Bermuda) and LSREF III Investments in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The amount of USD 248,402.- (two hundred forty-eight thousand four hundred two US Dollars) corresponds to the amount of EUR 224,785.41 (two hundred twenty-four thousand seven hundred eighty-five Euro and forty-one Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on 29 July 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet,

par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 6.325.727,20 (six millions trois cent vingt-cinq mille sept cent vingt-sept Dollars US et vingt centimes de Dollars US) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 181540 (la Société), constituée le 7 novembre 2013 sous le nom initial LSREF3 Lux Investments I S.à r.l. par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 3283 du 24 décembre 2013, lesquels statuts (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 18 novembre 2014 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial N° 3934 du 18 décembre 2014.

Ont comparu,

(1) Lone Star Real Estate Fund III (U.S.), L.P., un limited partnership, régi par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, TX 75204, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Delaware Secretary of State, Division Corporations sous le numéro 5342657 (ci-après, LSREF III (US)), détenant 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A1, 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A2, 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A3, 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A4, 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A5, 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A6, 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A7, 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A8, 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A9 et 29.463.726 (vingt-neuf millions quatre cent soixante-trois mille sept cent vingt-six) parts sociales de classe A10;

(2) Lone Star Real Estate Fund III (Bermuda), L.P., un limited partnership, régi par le droit des Bermudes, ayant son adresse professionnelle au 7, Reid Street, Washington Mall, Suite 304, BER - HM11 Hamilton et immatriculé auprès du Registrar of Companies des Bermudes sous le numéro 47875 (ci-après, LSREF III (Bermuda)), détenant 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A1, 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A2, 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A3, 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A4, 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A5, 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A6, 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A7, 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A8, 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A9 et 33.094.884 (trente-trois millions quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe A10; et

(3) LSREF III Investments, L.P., un limited partnership, régi par le droit des Bermudes, ayant son adresse professionnelle au 7, Reid Street, Washington Mall, Suite 304, BER - HM11 Hamilton et immatriculé auprès du Registrar of Companies des Bermudes sous le numéro 48167 (ci-après, LSREF III Investments, ensemble avec LSREF III (US) et LSREF III (Bermuda), les "Associés"), détenant 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A1, 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A2, 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A3, 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A4, 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A5, 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A6, 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A7, 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A8, 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A9 et 698.662 (six cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante-deux) parts sociales de classe A10.

Les Associés sont représentés par Mme Isabel DIAS, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations accordées sous seing privé, le 28 juillet 2015.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, demandent au notaire instrumentaire d'acter que:

I. la totalité des 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A1, 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A2, 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A3, 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A4, 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A5, 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A6, 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts

sociales de classe A7, 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A8, 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A9 et 63.257.272 (soixante-trois millions deux cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze) parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar US) et représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 6.325.727,20 (six millions trois cent vingt-cinq mille sept cent vingt-sept Dollars US et vingt centimes de Dollars US) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dès lors dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-dessous;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est reproduit ci-dessous:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 248.402,- (deux cent quarante-huit mille quatre cent deux Dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 6.325.727,20 (six millions trois cent vingt-cinq mille sept cent vingt-sept Dollars US et vingt centimes de Dollars US) à un montant total de USD 6.574.129,20 (six millions cinq cent soixante-quatorze mille cent vingt-neuf Dollars US et vingt centimes de Dollar US), par voie d'émission de (i) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A1, (ii) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A2, (iii) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A3, (iv) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A4, (v) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A5, (vi) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A6, (vii) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A7, (viii) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A8, (ix) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A9 et (x) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centimes de Dollar US) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(3) Souscription et libération intégrale en numéraire de ces Nouvelles Parts Sociales (i) par LSREF III (US) par le biais d'un apport en numéraire total de USD 115.700,- (cent quinze mille sept cents Dollars US), (ii) par LSREF III (Bermuda) par le biais d'un apport en numéraire total de USD 129.958,- (cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante-huit Dollars US) et (iii) par LSREF III Investments par le biais d'un apport en numéraire total de USD 2.744,- (deux mille sept cent quarante-quatre Dollars US);

(4) Modification subséquente de l'article 6.1 des Statuts afin d'y refléter les changements proposés ci-dessus;

(5) Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications proposées ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l. (LSCI), afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et souscrites par LSREF III (US), LSREF III (Bermuda) et LSREF III Investments, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

III. les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant valablement et dûment représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de leur convocation à l'Assemblée, se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été rendu accessible en avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 248.402,- (deux cent quarante-huit mille quatre cent deux Dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 6.325.727,20 (six millions trois cent vingt-cinq mille sept cent vingt-sept Dollars US et vingt centimes de Dollars US) à un montant total de USD 6.574.129,20 (six millions cinq cent soixante-quatorze mille cent vingt-neuf Dollars US et vingt centimes de Dollar US), par voie d'émission de (i) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A1, (ii) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A2, (iii) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A3, (iv) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A4, (v) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A5, (vi) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A6, (vii) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A7, (viii) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A8, (ix) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A9 et (x) 2.484.020 (deux millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille vingt) nouvelles parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar US) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire total de LSREF III (US), LSREF III (Bermuda) et LSREF III Investments de USD 248.402,- (deux cent quarante-huit mille quatre cent deux Dollars US).

Troisième résolution

Les Associés, dûment représentés comme indiqué ci-avant, approuvent la souscription des Nouvelles Parts Sociales dans les proportions suivantes et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

1. LSREF III (US), susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A1, 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A2, 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A3, 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A4, 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A5, 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A6, 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A7, 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A8, 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A9 et 1.157.000 (un million cent cinquante-sept mille) nouvelles parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar US) et (ii) de libérer entièrement cette portion de Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de USD 115.700,- (cent quinze mille sept cents Dollars US), qui est intégralement alloué au capital social de la Société.

2. LSREF III (Bermuda), susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A1, 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A2, 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A3, 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A4, 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A5, 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A6, 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A7, 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A8, 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A9 et 1.299.580 (un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar US) et (ii) de libérer entièrement cette portion de Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de USD 129.958,- (cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante-huit Dollars US), qui est intégralement alloué au capital social de la Société.

3. LSREF III Investments, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A1, 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A2, 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A3, 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A4, 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A5, 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A6, 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A7, 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A8, 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A9 et 27.440 (vingt-sept mille quatre cent quarante) nouvelles parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de Dollar US) et (ii) de libérer entièrement cette portion de Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de USD 2.744,- (deux mille sept cent quarante-quatre Dollars US), qui est intégralement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par LSREF III (US), LSREF III (Bermuda) et LSREF III Investments, de sorte que la somme de USD 248.402,- (deux cent quarante-huit mille quatre cent deux Dollars US) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

En conséquence de ce qui précède, les Associés enregistrent que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, composé comme suit:

Nom des associés	Nombre de parts sociales
Lone Star Real Estate Fund III (U.S.), L.P.	30.620.726 parts sociales classe A1 30.620.726 parts sociales classe A2 30.620.726 parts sociales classe A3 30.620.726 parts sociales classe A4 30.620.726 parts sociales classe A5 30.620.726 parts sociales classe A6 30.620.726 parts sociales classe A7 30.620.726 parts sociales classe A8 30.620.726 parts sociales classe A9 30.620.726 parts sociales classe A10
Lone Star Real Estate Fund III (Bermuda), L.P.	34.394.464 parts sociales classe A1 34.394.464 parts sociales classe A2

	34.394.464 parts sociales classe A3
	34.394.464 parts sociales classe A4
	34.394.464 parts sociales classe A5
	34.394.464 parts sociales classe A6
	34.394.464 parts sociales classe A7
	34.394.464 parts sociales classe A8
	34.394.464 parts sociales classe A9
	34.394.464 parts sociales classe A10
LSREF III Investments, L.P.	726.102 parts sociales classe A1
	726.102 parts sociales classe A2
	726.102 parts sociales classe A3
	726.102 parts sociales classe A4
	726.102 parts sociales classe A5
	726.102 parts sociales classe A6
	726.102 parts sociales classe A7
	726.102 parts sociales classe A8
	726.102 parts sociales classe A9
	726.102 parts sociales classe A10
Nombre total de parts sociales	65.741.292 parts sociales classe A1
	65.741.292 parts sociales classe A2
	65.741.292 parts sociales classe A3
	65.741.292 parts sociales classe A4
	65.741.292 parts sociales classe A5
	65.741.292 parts sociales classe A6
	65.741.292 parts sociales classe A7
	65.741.292 parts sociales classe A8
	65.741.292 parts sociales classe A9
	65.741.292 parts sociales classe A10

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital souscrit.

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 6.574.129,20 (six millions cinq cent soixante-quatorze mille cent vingt-neuf Dollars US et vingt centimes de Dollar US), représenté par 657.412.920 (six cent cinquante-sept millions quatre cent douze mille neuf cent vingt) parts sociales divisées en:

(i) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A1 d'une valeur nominale d'USD 0,01 (un centime de Dollar US) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A1»);

(ii) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominale d'USD 0,01 (un centime de Dollar US) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A2»);

(iii) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A3 d'une valeur nominale d'USD 0,01 (un centime de Dollar US) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A3»);

(iv) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A4 d'une valeur nominale d'USD 0,01 (un centime de Dollar US) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A4»);

(v) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A5 d'une valeur nominale d'USD 0,01 (un centime de Dollar US) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A5»);

(vi) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A6 d'une valeur nominale d'USD 0,01 (un centime de Dollar US) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A6»);

(vii) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A7 d'une valeur nominale d'USD 0,01 (un centime de Dollar US) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A7»);

(viii) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A8 d'une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A8»);

(ix) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A9 d'une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A9»);

(x) 65.741.292 (soixante-cinq millions sept cent quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze) parts sociales de classe A10 d'une valeur nominale d'un centime de Dollar US (0,01 USD) (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Classe A10»);

Les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe A4, les Parts Sociales de Classe A5, les Parts Sociales de Classe A6, les Parts Sociales de Classe A7, les Parts Sociales de Classe A8, les Parts Sociales de Classe A9 et les Parts Sociales de Classe A10 seront ci-après collectivement dénommées les Parts Sociales et individuellement, une Part Sociale.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter le changement repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de LSCI, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et souscrites par LSREF III (US), LSREF III (Bermuda) et LSREF III Investments, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000.-).

La somme de USD 248.402,- (deux cent quarante-huit mille quatre cent deux Dollars US) correspond à la somme de EUR 224,785.41 (deux cent vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq Euros quarante et un Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 29 juillet 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17466. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135890/534.

(150146759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Luxco VC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. MSAIP Luxco VC II S.à r.l.).

Capital social: EUR 530.400,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 195.803.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Private Markets Fund VI LP, a Delaware limited partnership having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, and registered with the State of Delaware under number 5433340,

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, a Delaware limited partnership having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, and registered with the State of Delaware under number 5433342,

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Sbar Investors, L.P., a Jersey limited partnership having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, and registered with the Registrar of Companies under number 110700,

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- Aurora Cayman Limited, a Cayman corporation having its registered office at Ugland House, P.O. Box 39, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies under number CR-105521,

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited as Trustee for the Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, a Guernsey trust having its registered office at J.P. Morgan House, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8QH, registered with the Companies Registry under number 9225,

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- State Street Bank and Trust Company as Trustee for the Consolidated Edison Pension Plan Master Trust, having its registered office at One Lincoln Street, Boston, MA, 02111, United States of America and registered with the Secretary of the Commonwealth of Massachusetts under number 000113132,

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

- GPF Private Equity LP, a Delaware limited partnership having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, and registered with the State of Delaware under number 5404837,

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Private Markets Fund VI LP, Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, Sbar Investors, L.P., Aurora Cayman Limited, J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited, State Street Bank and Trust Company and GPF Private Equity LP, together the "Shareholders".

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties hold all the 530,400 (five hundred thirty thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, divided into 51,787 (fifty-one thousand seven hundred eighty-seven) class A shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class B shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class C shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class D shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class E shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class F shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class G shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class H shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class I shares; and 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class J shares, in the share capital of MSAIP Luxco VC II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.803, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 March 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1305 on 20 May 2015 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 July 2015, in the process of publication with the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- The 530,400 (five hundred thirty thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, divided into 51,787 (fifty-one thousand seven hundred eighty-seven) class A shares, 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class B shares; 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class C shares, 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class D shares, 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class E shares, 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class F shares, 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class G shares, 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class H shares, 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class I shares, and 51,755 (fifty-one thousand seven hundred fifty-five) class J shares, each having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the change of name of the Company from MSAIP Luxco VC II S.à r.l. to Luxco VC II S.à r.l.;
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "MSAIP Luxco VC II S.à r.l." to "Luxco VC II S.à r.l.".

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is resolved to amend article 2 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is “Luxco VC II S.à r.l.”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder, the proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Private Markets Fund VI LP, une société en commandite du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5433340,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, une société en commandite du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 5433342,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Sbar Investors, L.P., une société en commandite de Jersey ayant son siège social sis au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, et immatriculée sous le numéro 110700,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Aurora Cayman Limited, une société constituée selon les lois des Iles Cayman ayant son siège social sis au Uglan House, P.O. Box 39, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculée sous le numéro CR-105521,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited en tant que Trustee pour Petroleum Studies and Research Center Endowment Trust, un trust de Guernesey ayant son siège social sis au J.P. Morgan House, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8QH, et immatriculée sous le numéro 9225,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- State Street Bank and Trust Company en tant que Trustee pour Consolidated Edison Pension Plan Master Trust, un trust américain ayant son siège social sis au One Lincoln Street, Boston, MA, 02111, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire du Commonwealth du Massachusetts sous le numéro 000113132,

ici représenté par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- GPF Private Equity LP, une société en commandite du Delaware ayant son siège sociale sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5404837,

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Private Markets Fund VI LP, Private Markets Fund VI Offshore Investors LP, Sbar Investors, L.P., Aurora Cayman Limited, J.P. Morgan Trust Company (Jersey) Limited, State Street Bank and Trust Company et GPF Private Equity LP, ensemble les "Associés".

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes détiennent toutes les 530.400 (cinq cent trente mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, réparties en 51.787 (cinquante-et-un mille sept cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe A; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe B; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe C; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe D; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe E; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe F; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe G; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe H; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe I; et 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe J, dans le capital social de MSAIP Luxco VC II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.803, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1305, le 20 mai 2015 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2015, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Les 530.400 (cinq cent trente mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, réparties en 51.787 (cinquante-et-un mille sept cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe A; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe B; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe C; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe D; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe E; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe F; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe G; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe H; 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe I; et 51.755 (cinquante-et-un mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Approbation du changement de la dénomination sociale de la Société de MSAIP Luxco VC II S.à r.l. en Luxco VC II S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter cette action; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de "MSAIP Luxco VC II S.à r.l." en "Luxco VC II S.à r.l."

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La dénomination de la société est “Luxco VC II S.à r.l.”.”

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite de ce document au mandataire, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24509. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015138330/203.

(150149863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

VAPC (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAPC (Lux), S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015135322/11.

(150146606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Whitehall French RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.391,34.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.807.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2008, acte publié au Mémorial C no 1484

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135341/11.

(150145825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Villa Wichtel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.654.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juillet,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "VILLA WICHTEL SARL", RCS Luxembourg B 151.654, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23 avenue Monterey, constituée suivant acte reçu

par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 11 février 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 755 du 12 avril 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 novembre 2014 par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 11 du 3 janvier 2015.

Ladite Société a un capital social actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq), toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie Ragni, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Lorry Secco, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Jessy Bouché, prénommée.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 100 (cent) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq) euros, représentant l'intégralité du capital social, soit EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduits, l'associé unique ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures du mandataire de l'associé unique représenté restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 5 en y ajoutant le paragraphe suivant:

«Les gérants sont autorisés à approuver les apports en prime d'émission, sans l'émission de parts sociales par le biais d'un paiement en numéraire ou un paiement en nature, soumis aux modalités et conditions fixées par elle, au sein de la limite prescrite par la loi. Un apport en prime d'émission, sans l'émission de parts sociales nouvelles doit être enregistré au compte «prime d'émission» en conformité avec la loi. Les gérants peuvent décider de l'usage des fonds apportés à la Société comme apport en prime d'émission de parts sociales nouvelles.»

2. Modification de l'année sociale de la société

3. Modification de l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Chaque année, le trente septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

4. Modification de l'article 18 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

4. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Les gérants sont autorisés à approuver les apports en prime d'émission, sans l'émission de parts sociales par le biais d'un paiement en numéraire ou un paiement en nature, soumis aux modalités et conditions fixées par elle, au sein de la limite prescrite par la loi. Un apport en prime d'émission, sans l'émission de parts sociales nouvelles doit être enregistré au compte «prime d'émission» en conformité avec la loi. Les gérants peuvent décider de l'usage des fonds apportés à la Société comme apport en prime d'émission de parts sociales nouvelles.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société de sa situation actuelle étant du 1^{er} janvier au 31 décembre, en une année sociale débutant le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

L'assemblée relate que l'actuelle année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2015 se clôturera le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'assemblée, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Chaque année, le trente septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.»

127760

Quatrième résolution

L'assemblée, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«L'année sociale commence le premier octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.400.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. RAGNI, L. SECCO, J. BOUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015137859/86.

(150149642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Tarpan HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.908.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July,

Before us Maître Marc Loesch, civil notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Tarpan HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143908 (the "Company"), following a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, on 23 December 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 198 of 29 January 2009. The articles of incorporation have last been amended by a deed enacted on 26 September 2014 by the undersigned notary and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3527 of 24 November 2014.

The meeting was declared open at 6.41 p.m. by Me Catherine Kremer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Mélody Brunot, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul Tecklenburg, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred thousand euro (EUR 2,400,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million four hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,412,500.-), without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares of the Company by an amount of one point nine two zero euro (EUR 1.920) so as to raise it from one cent (EUR 0.01) per share to one point nine three zero euro (EUR 1.930) per share, by a contribution in kind to be made by the existing shareholders.

2 To decrease the share capital of the Company by an amount of two million four hundred thousand euro (EUR 2,400,000.-), so as to reduce it from its present amount of two million four hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,412,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of one point nine two zero euro (EUR 1.920) so as to reduce it from one point nine three zero euro (EUR 1.930) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

3 To confirm that the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred thousand euro (EUR 2,400,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million four hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,412,500.-), without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares of the Company by an amount of one point nine two zero euro (EUR 1.920) so as to raise it from one cent (EUR 0.01) per share to one point nine three zero euro (EUR 1.930) per share (the «Nominal Value Increase»), by a contribution in kind to be made by the existing shareholders.

Payment

The existing shareholders have agreed to pay for the Nominal Value Increase in the proportions set forth as follows:

Shareholder	Amount contributed (in EUR)
Triton Fund III L.P.	2,148,345.12
Triton Fund III No.2 L.P.	176,581.88
Triton Fund III G L.P.	32,289.26
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	4,490.22
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	12,612.99
Triton Fund III F&F G L.P.	6,861.47
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	17,708.64
Triton Fund III F&F L.P.	1,109.94
Triton Fund III Executives L.P.	0,00
Total	2.400.000,-

The existing shareholders have agreed to pay for the Nominal Value Increase by way of a contribution in kind which consists of a claim held by the shareholders against the Company (the «Contribution in Kind»).

Proof of the ownership by the shareholders of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The shareholders declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The shareholders further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of two million four hundred euro (EUR 2,400,000.-), so as to reduce it from its present amount of two million four hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 2,412,500.-) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of one point nine two zero euro (EUR 1.920) so as to reduce it from one point nine three zero euro (EUR 1.930) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to confirm that the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.51 p.m.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Tarpan HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143908 (la "Société") constituée suivant acte en date du 23 décembre 2008 de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 198 du 29 janvier 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 26 septembre 2014 du notaire soussigné, et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3527 du 24 novembre 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.41 heures sous la présidence de Maître Catherine Kremer, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Me Mélody Brunot, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Paul Tecklenburg, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent mille euros (EUR 2.400.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.412.500,-), sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant d'un virgule neuf deux zéro euro (EUR 1,920) afin de le porter d'un cent (EUR 0,01) par part sociale à un virgule neuf trois zéro euro (EUR 1,930) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent mille euros (EUR 2.400.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.412.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales

existantes, d'un montant d'un virgule neuf deux zéro euro (EUR 1,920) afin de le porter d'un virgule neuf trois zéro euro (EUR 1,930) par part sociale à un cent (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

3 Confirmation du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

4 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des associés a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent mille euros (EUR 2.400.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.412.500,-), sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant d'un virgule neuf deux zéro euro (EUR 1,920) afin de le porter d'un cent (EUR 0,01) par part sociale à un virgule neuf trois zéro euro (EUR 1,930) par part sociale (l'«Augmentation de la Valeur Nominale»), par un apport en nature des associés existants.

Paiement

Les associés existants ont accepté de participer à l'Augmentation de la Valeur Nominale selon la répartition suivante:

Associé	Montant de l'apport (en EUR)
Triton Fund III L.P.	2,148,345.12
Triton Fund III No.2 L.P.	176,581.88
Triton Fund III G L.P.	32,289.26
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	4,490.22
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	12,612.99
Triton Fund III F&F G L.P.	6,861.47
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	17,708.64
Triton Fund III F&F L.P.	1,109.94
Triton Fund III Executives L.P.	0,00
Total	2.400.000,-

Les associés existants ont accepté de participer à l'Augmentation de la Valeur Nominale par une contribution en nature consistant en l'apport de créances détenues par les associés envers la Société (l'«Apport en Nature»). La preuve par les associés de la propriété de l'Apport en Nature a été rapportée au notaire soussigné.

Les associés ont déclaré encore que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Les associés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions quatre cent mille euros (EUR 2.400.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent douze mille cinq cents euros (EUR 2.412.500,-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales mais par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant d'un virgule neuf deux zéro euro (EUR 1,920) afin de le porter d'un virgule neuf trois zéro euro (EUR 1,930) par part sociale à un cent (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de confirmer que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.51 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Brunot, P. Tecklenburg, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 août 2015. GAC/2015/6685. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135261/229.

(150145517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.001,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of July.

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

L (Overseas) Holdings LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the province of Alberta, Canada, having its registered office at Windward 1, Regatta Office Park, PO Box 897, George Town, KY-KY1-1103 Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the trade register of the province of Alberta under number LP12878237,

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole share capital of the Company requests the notary to act that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name Victoria's Secret International S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 142819, established pursuant to a deed of Maître Henri Beck dated November 7, 2008, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2900 of December 4, 2008. The

articles of association of the Company have been amended for the last time on November 15, 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Beck, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3185 of December 27, 2011.

II. The Company's share capital is set at one million United States Dollars (USD 1,000,000), represented by one million (1,000,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's share capital to the extent of one United States Dollar (USD 1) to raise it from its present amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000) to one million and one United States Dollars (USD 1,000,001) by the creation and issuance of one (1) share with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "New Share") and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

L (Overseas) Holdings LP, prenamed, declares

- (i) to subscribe for the New Share for a subscription price of one United States Dollar (USD 1) of share capital;
- (ii) and to fully pay it up by a contribution in kind consisting in financial assets (the "Financial Assets") for a total amount of one United States Dollar (USD 1);

Evaluation

The aggregate value of the Financial Assets contributed amounts to one United States Dollar (USD 1).

Such evaluation has been approved by all the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated July 21, 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Financial Assets has been given by a contribution agreement.

L (Overseas) Holdings LP, prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Financial Assets and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Financial Assets is effective as from the date of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Financial Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render them effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one million and one US Dollars (USD 1,000,001) represented by one million one (1,000,001) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de juillet,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

L (Overseas) Holdings LP, une société constituée et existant sous les lois de la province de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au 1, Windward, Regatta Office Park, George Town, KY-KY1-1103 Grand Cayman, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du registre de commerce de la province de l'Alberta sous le numéro LP12878237,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant représentant l'entière du capital social de la Société requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Victoria's Secret International S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142819, constituée par acte de Maître Henri Beck, reçu en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2900 du 4 décembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2011 par un acte de Maître Henri Beck, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3185 du 27 décembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million de Dollars américains (USD 1.000.000), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune.

Le comparant, agissant par son représentant légal, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Dollar américain (USD 1) pour le porter de son montant actuel d'un million de Dollars américains (USD 1.000.000) à un million et un Dollars américains (USD 1.000.001) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune (la «Nouvelle Part») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L (Overseas) Holdings LP, précitée, déclare:

- (i) souscrire à la Nouvelle Part pour un prix de souscription d'un Dollar américain (USD 1) de capital social;
- (ii) et de la libérer intégralement par apport en nature consistant en l'apport d'actifs financiers «Actifs Financiers» pour un montant total d'un Dollar américain (USD 1);

Evaluation

La valeur totale des Actifs Financiers apportés s'élève à un Dollar américain (USD 1).

Cette évaluation a été approuvée par tous les gérants de la Société selon une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 21 juillet 2015, laquelle demeurera attachée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence des Actifs Financiers a été donnée par un contrat d'apport.

L(Overseas) Holdings LP, précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actifs Financiers et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Actifs Financiers est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs Financiers, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un million un Dollars américains (USD 1.000.001), représenté par un million une (1.000.001) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, FAIT ET PASSÉ à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au représentant de la partie comparante, ladite partie signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015137858/127.

(150148940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Vino Divino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 127.094.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Norbert POLLI, employé privé, né à Luxembourg, le 10 mai 1971, demeurant à L-5653 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Rosiers,

2.- Monsieur Antonio PERRONE, employé privé, né à Differdange, le 24 décembre 1969, demeurant à L-4839 Rodange, 1, rue de la Minière, et

3.- Monsieur Frédéric MAILLOU, employé privé, né à Aix-en-Provence (France), le 30 juillet 1973, demeurant à F-57570 Gavisse, 70, rue Jeanne d'Arc, (France)

Tous trois ici représentés par Monsieur Massimo PERRONE, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquelles personnes comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société à responsabilité limitée “Vino Divino S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-5653 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Rosiers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.094, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 du 14 juin 2007. Les statuts n’ont pas été modifiés depuis.

b.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR),, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Norbert POLLI, trente-quatre parts sociales	34
2.- Monsieur Antonio PERRONE, trente-trois parts sociales	33
3. Monsieur Frédéric MAILLOU, trente-trois cinquante parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

c.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société.

d.- Que l’activité de la société ayant cessé et que les comparantes, en tant qu’associées, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la prédite société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

e.- Que les associées désignent Monsieur Norbert POLLI, pré qualifié comme liquidateur de la société, mission qu’il accepte, lequel aura pleins pouvoirs pour établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toutes déclarations et faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution la dissolution anticipée de la société et sa liquidation.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d’acter qu’il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par les associées de l’intégralité de l’actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associées.

g.- Que les associées sont investies de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que les associées déclarent que la société n’est pas propriétaire d’un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

i.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

j.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l’exécution de son mandat jusqu’à ce jour.

k.- Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur de la société pour l’exécution de son mandat jusqu’à ce jour.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-5653 Mondorf-les-Bains, 13, rue des Rosiers.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de EUR 750,- (sept cent cinquante euros), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : Massimo PERRONE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation GAC/2015/6527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) : G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015137860/64.

(150148669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

**Casual Dining Group GP, Société Anonyme,
(anc. Tragus Lux Holdings GP).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 17 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015138008/13.

(150150025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

C&L Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.
R.C.S. Luxembourg B 98.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015138004/12.

(150149732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Juice For Life Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 199.250.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am vierten August.

Vor der Unterzeichnenden Maître Léonie GRETHEN, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Petra Maria PLANER geb. SCHMITT, geboren am 26. Mai 1962 in Saarlouis (D), Kauffrau, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, 3, Kirschenbungert.

Welche Komparentin die instrumentierende Notarin ersucht, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen der vorgenannten Partei, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „JUICE FOR LIFE SARL“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf von Säften und Lebensmitteln, sowie der Einzel- und Großhandel im Allgemeinen.

Die Gesellschaft kann Patente und alle mit diesen Patenten verbundenen Rechte erwerben und verwalten.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Frau Petra Maria PLANER geb. SCHMITT, vorbenannt	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-
Gesamt:	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde der unterzeichnenden Notarin überbracht, welche erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, dass die unterfertigte Notarin ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die vorgenannte Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf eins (1) festgelegt und die folgend Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführerin ernannt:

- Frau Petra PLANER, geboren am 26. Mai 1962 in Saarlouis (D), Kauffrau, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, 3, Kirschenbungert.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit der Notarin die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Planer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24897. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 11. August 2015.

Référence de publication: 2015138252/120.

(150149898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Kadorian, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.891.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 09 juin 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la Société A3T S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg à la fonction de Commissaire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Pour KADORIAN

Référence de publication: 2015138253/16.

(150149785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Jamabil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015138246/13.

(150150312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Immobilière Lion Real Estates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 199.254.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme «ML FINANCE S.A.», ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 172.126,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Marco LEYEN, indépendant, demeurant à L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.

2.- Madame Patricia MIRO-QUESADA, épouse LEYEN, indépendante, née à Lima (Pérou) le 17 février 1957, demeurant à L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.

3.- Monsieur Yannick LEYEN, étudiant, né à Luxembourg le 18 mai 1989, demeurant à L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.

4.- Monsieur Christophe LEYEN, étudiant, né à Luxembourg le 4 février 1994, demeurant à L-8422 Steinfort, 1, rue de Hobscheid.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "IMMOBILIERE LION REAL ESTATES s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinfort; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- a) l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que la promotion immobilière;
- b) l'exploitation d'une agence de voyage et toute autre activité touchant directement ou indirectement au tourisme.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme «ML FINANCE S.A.», préqualifiée, quinze parts sociales	15
2) Madame Patricia MIRO-QUESADA, épouse LEYEN, préqualifiée, quinze parts sociales	15
3) Monsieur Yannick LEYEN, préqualifié, trente-cinq parts sociales	35
4) Monsieur Christophe LEYEN, préqualifié, trente-cinq parts sociales	35
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Yannick LEYEN et Christophe LEYEN, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant pour tout montant inférieur à vingt-cinq mille euros (€ 25.000.-).

Pour tout montant compris entre vingt-cinq mille euros (€ 25.000.-) et cinquante mille euros (€ 50.000.-), la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants ensemble avec celle d'au moins un autre associé.

Pour tout montant supérieur à cinquante mille euros (€ 50.000.-), ainsi que pour tout engagement lié à un prêt ou pour la constitution d'une hypothèque, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants ensemble avec celle d'au moins deux autres associés.

3) Le siège social est fixé à L-8422 Steinfurt, 1, rue de Hobscheid.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présumée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LEYEN, MIRO-QUESADA, Y. LEYEN, C. LEYEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138223/138.

(150149923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

GT-Sat International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 16, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 104.210.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company "RONTEC S.à r.l.", established and having its registered office in L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 125766,

here duly represented by its manager Mr. Asher Gil MEDIOUNI, commercial director, born in Rehovot (Israel), on the 12th of December 1973, residing in L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

The appearing party declare and request the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "GT-Sat International S.à r.l.", established and having its registered office in L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 104210, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 18th, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1210 of November 25th, 2004,

and that the articles of associations have been amended at last pursuant to a deed of the undersigned notary on November 6th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2873 of December, 1st, 2008.

- That the appearing party is the sole actual partner of the Company and that he has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by two hundred thousand euros (200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) up to three hundred thousand Euros (300,000.- EUR), by the issue of eight hundred (800) new shares with a par value of two hundred and fifty Euros (250.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, all subscribed by the sole shareholder.

This capital increase is realised by:

- partially by capitalization of reported profits of the foregoing accounting years in the aggregate amount of one hundred thousand (100,000.- EUR).

The existence of such reserves has been proved to the undersigned notary by accounting documents of the Company.

The existence of such reserves is furthermore evidenced by a certificate established by the manager of the Company, annexed to the present deed, which certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

- and partially by an contribution in cash for an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-).

The amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation as it has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the article 6 of the bylaws is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The company's capital is set at three hundred thousand Euros (300,000.- EUR), represented by one thousand and two hundred (1.200) shares of a par value of two hundred and fifty Euros (250.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up."

127775

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and six hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

La société à responsabilité limitée "RONTEC S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125766,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Asher Gil MEDIOUNI, directeur commercial, né à Rehovot, (Israël), le 12 décembre 1973, demeurant à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GT-Sat International S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-7257 Helmsange, 16, rue Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104210, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 18 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 25 novembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2870 du 1^{er} décembre 2008.

- Que la comparante est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR) par l'émission de huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, toutes souscrites par l'associé unique.

L'augmentation de capital est réalisée par:

- partiellement par incorporation au capital de résultats reportés des exercices sociaux précédents pour un montant total de cent mille euros (100.000,- EUR).

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

L'existence de ces réserves résulte en outre d'un certificat établi par le gérant de la Société, annexé au présent acte; lequel certificat, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

- partiellement par un apport en espèces d'un montant de cent mille euros (100.000,- EUR).

La somme totale de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'article 6 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Asher Gil MEDIOUNI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation GAC/2015/6743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015138189/107.

(150150262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

AERIUM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135436/10.

(150147103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

AERIUM 2 Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135437/10.

(150147100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CEPF II CJ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135550/10.

(150147092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

AAE Wagon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015135431/10.

(150147038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.
